



Le Petit Messinois

Numéro 137 - Décembre 2020

Mairie - 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN

Tél. : 03.83.47.22.21

Directeur de publication : Daniel LAGRANGE

Rédacteur : Daniel LAGRANGE

Site : www.messein.fr

Email : mairie@messein.fr



Travaux de sécurité

Un passage sous la voie ferrée, entre la rue du Bois de Grève et le chemin la Haie la Botte, est fort emprunté par les piétons venant du quartier des coteaux, des rues Joliot-Curie, Louis Pasteur ou de l'école.

Toutefois, il sert également de raccourci pour des cycles et surtout des vélocipédistes qui veulent éviter les feux tricolores du carrefour Bois de Grève / Saint-Maurice.

De ce fait, pour gagner du temps, leurs conducteurs empruntaient ce passage très vite au mépris de la sécurité des pauvres piétons.

Alerté par plusieurs riverains, le maire a demandé aux employés du service technique de trouver un aménagement qui fasse ralentir fortement ces véhicules tout en laissant un passage suffisant pour les fauteuils roulants, poussettes...

C'est chose faite depuis peu, au grand soulagement des piétons mais moins aux cyclistes qui empruntaient ce passage prudemment...



Travaux sur le CD 115

Au début du mois, le département a entrepris des travaux de réfection de chaussée sur le contournement de la commune.

En effet, suite aux sécheresses répétées, ce contournement qui existe depuis plus de 50 ans, présentait des affaissements de chaussée qui rendait la circulation délicate. Pour les éviter, les automobilistes avaient le choix de serrer les barrières de sécurité ou de se déporter vers l'axe central.

Une signalisation prévenait cependant les usagers.

Ces travaux effectués par la société COLAS ont été rondement menés et en une journée. La circulation a été rétablie avec la pose d'enrobés sur les parties endommagées.

Ils ont été entièrement financés par le département, il ne reste plus qu'à rétablir la signalisation horizontale qui exige des conditions météorologiques clémentes pour être réalisée efficacement.

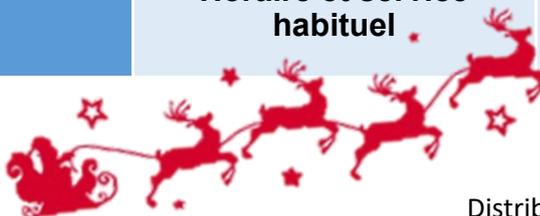


**Permanences d'accueil physique
du secrétariat de mairie
et de l'agence postale
pendant les fêtes de fin d'année**



Dates	Mairie	Agence Postale
Lundi 21 décembre 2020	Service minimum 15h00 - 17h30	Service habituel 15h00 - 17h30
Mardi 22 décembre 2020	Service habituel 15h00 - 17h30	Service habituel 15h00 - 17h30
Mercredi 23 décembre 2020	Service habituel 9h00 - 12h00	Service habituel 9h00 - 12h00
Jeudi 24 décembre 2020	Changement d'horaire 9h – 12h Service habituel	Changement d'horaire 9h – 12h Service habituel
Samedi 26 décembre 2020	Fermée	Fermée
Lundi 28 décembre 2020	Service habituel 9h00 - 12h00	Service habituel 9h00 - 12h00
Mardi 29 décembre 2020	Service habituel 9h00 - 12h00	Service habituel 9h00 - 12h00
Mercredi 30 décembre 2020	Service habituel 9h00 - 12h00	Service habituel 9h00 - 12h00
Jeudi 31 décembre 2020	Changement d'horaire 9h – 12h Service habituel	Changement d'horaire 9h – 12h Service minimum
Samedi 2 janvier 2021	Fermée	Fermée
Du 4 au 10 janvier 2021	Horaire et service habituel	Horaire habituel et service minimum

Service minimum mairie :
Distribution sacs de tri et raticides



Service minimum poste :
Distribution colis et plis recommandés

Photos et cartes postales

Jean-Paul Lagadec, Ludréen qui a déjà étudié notre secteur, avec l'association culturelle "Cercle d'études locales" est un ancien collègue du maire.

Il y a quelque temps, il lui avait proposé d'écrire un livre sur le passé de notre commune. C'est chose faite depuis peu, avec nombre d'anecdotes, de données très étonnantes et mêmes de surprises inattendues, dénichées en fouillant de vieux registres, d'archives oubliées....

Aussi, ce livre sera d'autant plus intéressant s'il est illustré de photos anciennes ou cartes postales de la commune.

Pour cela, nous lançons un appel aux Messinois et aux Messinoises qui possèdent de tels documents pouvant correspondre à nos attentes.

Contactez, sans tarder, le secrétariat de la mairie pour trouver la meilleure technique pour transférer les précieux clichés.

Merci d'avance car nous savons pouvoir compter sur vous afin d'éditer un livre dont nous serons très fiers.



Décoration de la Mairie

La municipalité a lancé le concours "J'aime Noël, je décore ma maison" (voir page suivante).

Aussi pour participer à l'embellissement du village, les membres de l'association Messein en Fête, qui se morfondent de ne pas pouvoir animer notre village comme ils ont coutume de le faire, ont proposé au maire de décorer la façade de l'édifice publique communal samedi 12 décembre.

Merci à ces bénévoles pour cette heureuse initiative en souhaitant de tout cœur que ces jolies décorations perdurent et soient respectées par tous...

J'aime Noël, je décore ma maison.

Une grande première à Messein cette année : Concours des maisons décorées ! Pour oublier un instant cette période très particulière et partager tous ensemble la joie des fêtes, la municipalité lance un concours des plus belles décorations et illuminations de fin d'année.

Tous les messinois et messinoises sont invités à décorer leur maison, jardin, balcon, fenêtres pour que l'esprit des fêtes de Noël rayonne dans la commune. Ce concours a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication de chacun afin de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féérique et lumineuse.

Inutile de s'inscrire, un jury, composé de membres du Conseil municipal, sillonnera la commune fin décembre afin de choisir les lauréats.

Les résultats seront communiqués en janvier.

Laissez votre créativité s'exprimer, faites-nous vivre la magie de Noël en éclairant le village !





Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation entre associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.



Carnet rose



Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue à Eléna

Information

CORONAVIRUS
COVID-19

ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT

«COUVRE-FEU»

Depuis le 15 décembre, le confinement laisse place au couvre-feu, instauré de 20 heures à 6 heures.

Une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020, où la circulation sera libre. En revanche, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre 2020.

Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation notamment pour :

- se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté,
- des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants,
- des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments,
- participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile),
- les personnes en situation de handicap et leur accompagnant,
- promener un animal domestique autour de son domicile.

Vous trouverez les attestations en version numérique ou téléchargeable (word, pdf,...) sur le site <https://interieur.gouv.fr> ou à télécharger sur le site de la commune www.messein.fr.

La pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 20 h à 6h du matin.

Pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire.

Les salles de cinéma, les théâtres et les musées resteront fermés au moins 3 semaines supplémentaires soit jusqu'au 6 janvier 2021.

Les restaurants et les cafés resteront fermés comme prévu jusqu'au 20 janvier 2021.





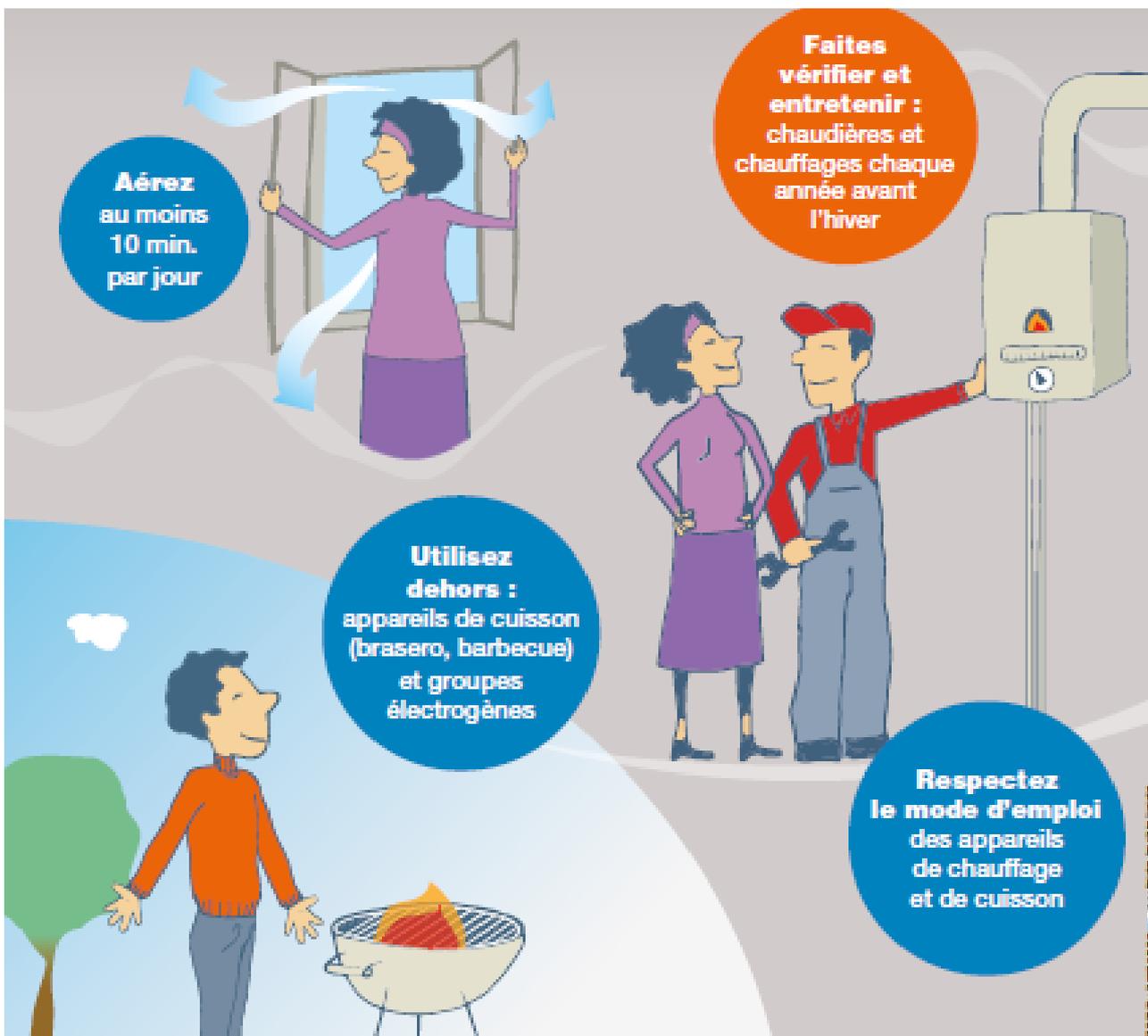
Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

L'intoxication au monoxyde de carbone survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, voici quelques conseils de prévention à adopter :



RECONNAISSANCE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Derniers jours pour déposer vos dossiers en mairie.

La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle sera déposée en préfecture dès janvier 2021.

Aussi, les habitants qui ont constaté des dégâts suite à la sécheresse de cette année doivent se présenter à la mairie avec leur propre dossier. (Un rapport circonstancié et détaillé des dégâts constatés, illustré de photographies précises et de bonne qualité).



Du côté de la CCMM...



**Prochain marché
des producteurs locaux :
vendredi 18 décembre
à Chavigny de 16h à 20h
espace Chardin.**



25 décembre et 1er janvier : rattrapages collecte du tri

La collecte du tri des vendredis 25 décembre et 1er janvier sera rattrapée les lundis 28 décembre et 4 janvier 2021.

De plus, le ramassage des sacs de tri se fait tous les vendredis dans la matinée, nous vous demandons de bien vouloir sortir vos sacs le matin de bonne heure plutôt que la veille au soir afin d'éviter les éventuelles dispersions et éventrations des sacs durant la nuit.

Comment récupérer sa carte de déchetterie ?

Pour les foyers ne s'étant pas encore procuré gratuitement la carte d'accès à la déchetterie, vous pouvez transmettre par mail à services.techniques@cc-mosellemadon.fr les éléments suivants :

- ⇒ pièce d'identité,
- ⇒ justificatif de domicile,
- ⇒ taxe d'habitation recto/verso,
- ⇒ coordonnées téléphoniques.

La carte de déchetterie vous sera ensuite envoyée par courrier.

Lorsque vous déménagez, merci d'en informer nos services afin que nous fassions les changements nécessaires. La carte de déchetterie, comme le bac de collecte, sont à transmettre aux nouveaux occupants.



Calendrier des collectes 2021

Ils seront distribués par la Poste dans toutes les boîtes aux lettres du territoire dans le courant du mois de décembre. La version informatique sera disponible dans les jours à venir sur le site ou le [Facebook](#) de la CCMM.



Comprendre la TEOMI

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) figurant sur votre avis d'imposition 2020 correspond aux données comptabilisées en 2019. Elle se décompose en une part fixe (*base foncière de l'habitation X taux de TEOM 8,5%*), et une part variable (*volume d'ordures ménagères produit X le nombre de collecte*).

Pour comprendre cette répartition, vous pouvez utiliser le simulateur de calcul basé sur la base foncière, le type de collecte et le nombre de fois où la collecte est effectuée, mis en ligne sur la site de la CCMM ou via ce lien : <https://www.cc-mosellemadon.fr/page/simulateur-teomi>

**N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE SAPIN
RECYCLEZ-LE !**



Sapins de Noël, collecte après la fête

La commune en lien avec la COVALOM (la société de collecte des déchets de la CCMM) met à disposition, à partir du 28/12, une zone de collecte de vos sapins de Noël naturels **à côté de la benne à déchets verts, rue des Pâquis.**

Il sera interdit d'y déposer des sapins artificiels, des sapins couverts de neige artificielle ainsi que tout sac et lien plastiques (idem dans la benne à déchets verts)

L'entreprise d'insertion locale NéoPlus en fera du broyat que vous pourrez récupérer gratuitement et réutiliser :

En paillage dans votre jardin



En matière sèche dans votre composteur



Pour tous renseignements, contactez le 03.54.95.62.41

**Le maire,
les adjoints,
les membres du conseil
et le personnel communal
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année.**



Prochaines dates à ne pas manquer

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID 19, certaines manifestations pourraient être annulées ou reportées.

- 16 janvier 2021 : AG APEM.
- 20 janvier 2021 : AG Messein en fête.
- 10 mars 2021 : Don du sang - Salle Gilbert GARGAM
- 4 avril 2021 : Chasse aux œufs - Messein en fête.
- 1er et 2 mai 2021 : Vide-landau - Messein en fête.
- Du 21 au 24 mai 2021 : Exposition et concours - Peinture et Patrimoine Lorrain.
- 30 mai 2021 : TRIATHLON - NMT54.
- 6 juin 2021 : Vide-greniers - Francas.
- 13 juin 2021 : Broc'n Roll - DBDC.
- 3 juillet 2021 : Découverte des jeux - AJM.
- 17 juillet 2021 : Fête du Lac - Messein en fête.
- Du 9 au 12 septembre 2021 : Enduro de pêche - APEM.
- 2 et 3 octobre 2021 : Vide-landau - Messein en fête.
- 10 octobre 2021 : Foulée du vigneron - Base de loisirs et de plein air.
- 17 octobre 2021 : Repas des aînés.
- 14 novembre 2021 : Bike and run - Base de loisirs et de plein air.
- 19 décembre 2021 : Trail de nuit - Base de loisirs et de plein air.
- 31 décembre 2021 : St-Sylvestre - Messein en fête.



**Tous les numéros du Petit Messinois
sont consultables sur le site de la mairie :
www.messein.fr**